

N° 125

PROJET DE LOI

adopté

le 27 juin 1979

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'Accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, ensemble deux Annexes, signés à Niamey le 19 février 1977.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 963, 1076 et in-8° 185.

Sénat : 382 et 429 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de coopération militaire entre la République française et la République du Niger, ensemble deux Annexes, signés à Niamey le 19 février 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1979.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 382 (1978-1979), Sénat.